

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 juin 2014 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 17/06/2014

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais				Monsieur COURSEAUX	Ex	Monsieur BASTIDE	
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X	Madame LARRIEU	X	Monsieur MERCADIER	
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET		Monsieur PILARD	Ex	Monsieur TABONE	
CDC du Pays de St Aulaye				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART		Monsieur LAURET	X	Monsieur GALINEAU	
Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD		Monsieur VALLADE	Ex	Monsieur CANUEL	
CDC du Canton de Fronsac				Monsieur BROUDICHOX	X	Monsieur EMAUZY	X
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur MARTINERIE	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur COMBILLET	Ex	Madame EYHERAMONNO	X	CDC du Sud Libournais			
Madame REGIS	Ex	Madame AMOUROUX		Monsieur ROBIN (V/Pdt)	X	Madame LEMOINE	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Madame RIBES	X	Monsieur MALVILLE P.	
Monsieur BESSON	Ex	Madame PEYREFITTE	X	Madame SAGE	X	Monsieur MALVILLE F.	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur DAVID		Monsieur GUILHEM	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		CDC du Canton de Saint Savin			
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur RIMBAUD		Monsieur TROPHIME	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BOULAN	Ex	Madame DUMAS	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER		Monsieur HAPPERT		Monsieur BLAIN	X
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Madame PICQ	
Monsieur GRELOT		Monsieur MARTY		Monsieur CLUZEAU	X	Madame MOLBERT	
Monsieur D'ANGLADE	Ex	Madame CONTE-JAUBERT		CDC du Canton de Blaye			
Monsieur FOULHOX	Ex	Monsieur NADEAU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Madame GOUTTE	Ex	Monsieur MOURLOT	
CDC du Cubzaguais				Madame PELISSON	X	Monsieur MATHIA	X
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Madame RICHEL	X	Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	Ex	Monsieur LAE	X
Madame MONSIEIGNE	X	Monsieur JEANNET		Monsieur CARREAU	X	Monsieur CORONAS	
Monsieur RAYNAL		Monsieur BRUN					

Accusé de réception en préfecture
033 293508617-20140625-2014-057-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Bourg				CDC de l'Estuaire			
Monsieur GRANCHERE	X	Monsieur BAQUE		Monsieur GANDRE (V/Pdt)	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur BLANC		Madame LUCET		Monsieur BAILAN		Monsieur HENRIONNET	
Monsieur ARRIVE	X	Monsieur POUCHARD		Monsieur LABRIEUX	X	Monsieur NOEL	
Monsieur DEVESA	X	Monsieur JOLY		Monsieur BERNARD	Ex	Madame VERIT	

Excusés ayant donné procuration :

Madame REGIS, Déléguée de la communauté de communes du canton de Fronsac à Monsieur GRELAUD, Délégué de la communauté de communes du canton de Fronsac.
Monsieur FOULHOUX, Délégué de la communauté d'agglomération du Libournais à Monsieur VACHER, Vice-Président du SMICVAL et Délégué de la communauté d'agglomération du Libournais.
Monsieur PILARD, Délégué de la communauté de communes du Cubzaguais à Madame MONSEIGNE, Déléguée de la communauté de communes du Cubzaguais.
Monsieur BERNARD, Délégué de la communauté de communes de l'Estuaire à Monsieur GANDRÉ, Vice-Président du SMICVAL et Délégué de la communauté de communes de l'Estuaire.

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur BOUDIE, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Madame HARDY, Conseillère Générale de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
Monsieur LHEUREUX, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 52 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2014, 40 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20140625-2014-057-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014

DELIBERATION N° 2014-057

Objet : Autorisation de signature d'un marché de prestations de pompage et de traitement des lixiviats du CET de Petit Palais & Cornemps

Rapporteur : Monsieur BERTHOME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 25 juin 2014.

Considérant que la société PALL France est actuellement titulaire du marché de pompage et de traitement des lixiviats du CET de Petit Palais et Cornemps.

Considérant que ce marché d'une durée de 1 an et renouvelable 3 fois a été notifié le 3 octobre 2011 et est actuellement dans sa deuxième période de reconduction.

Considérant que ce marché prévoit le traitement d'un volume annuel maximum de 4 000 m³ de lixiviats.

Considérant qu'en raison des intempéries de ce début d'année et d'une production atypique de lixiviats sur le CET, le SMICVAL a atteint le seuil maximum de 4 000m³ au début du mois de juin 2014.

Considérant qu'afin de garantir la possibilité de commander une prestation de pompage et de traitement des lixiviats au second semestre 2014, le SMICVAL a relancé un appel d'offres le 10 avril 2014.

Considérant que la date limite de réception des offres était le 23 mai 2014 à 12 heures 30.

Considérant que trois entreprises ont déposé une offre.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer le marché de prestations de pompage et de traitement des lixiviats du CET de Petit Palais et Cornemps à l'entreprise GRS VALTECH pour une durée de 1 an et renouvelable 3 fois et d'un montant de 33,3 €HT/m³.

Il est donc demandé aux membres de l'assemblée générale d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de prestations de pompage et de traitement des lixiviats du CET de Petit Palais et Cornemps avec l'entreprise GRS VALTECH dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (40 délégués présents, sur 52 délégués en exercice) et dont 4 procurations, le Conseil Syndical décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de prestations de pompage et de traitement des lixiviats du CET de Petit Palais et Cornemps avec l'entreprise GRS VALTECH pour une durée de 1 an et renouvelable 3 fois et d'un montant de 33,3 €HT/m³.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Accuse de réception en préfecture
FAIT A ST DENIS DE PILE le 25 juin 2014
033-253306617-20140625-2014-057-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014

